

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

CONTRAT GROUPE 2021-2024

PROCEDURE D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE

DEMARCHES A MENER PAR LA COLLECTIVITE SOUHAITANT ADHERER

Bulletin de demande d'adhésion (proposition d'assurance)

Ce bulletin doit être complété et retourné au Centre de gestion, par mail ou par courrier.

Délibération de l'assemblée délibérante

Une copie de la délibération doit être adressée au Centre de gestion avec le bulletin d'adhésion ou ultérieurement.

Elle doit contenir les options retenues par la collectivité, notamment :

- Le type de contrat souhaité (CNRACL et/ou IRCANTEC)
- La formule de garantie choisie
- La franchise retenue
- L'assiette de cotisation retenue, librement déterminée par la collectivité
- La masse salariale estimée au 31.12.2020
- Les effectifs des agents au 31.12.2020 (hommes et femmes)

Lettre de résiliation à titre conservatoire

Il est indispensable pour les collectivités n'étant pas adhérentes au contrat groupe en cours du Centre de gestion d'informer leur assureur de leur intention de résilier le contrat qui les lie, de manière formelle, en respectant le délai d'information prévu dans leur contrat.

Les modèles de bulletins de demande d'adhésion, de délibération et de lettre de résiliation à titre conservatoire sont disponibles sur notre site internet www.cdg81.fr, menu « accès direct », rubrique « assurances 2021-2024 ».

DEMARCHES MENEES PAR LE CENTRE DE GESTION ET LE COURTIER GRAS SAVOYE

- A réception de la demande d'adhésion, le CDG transmettra ces éléments à Gras-Savoie qui procédera à l'édition du ou des contrats, lesquels prendront la forme de certificats d'adhésion.
- Gras-Savoie adressera directement à la collectivité les certificats d'adhésion par mail pour signature avec copie au CDG. A réception, la collectivité en retournera un exemplaire signé à Gras-Savoie par mail.
- Le CDG adressera à la collectivité pour signature la convention de délégation de gestion. A réception, la collectivité devra en retourner un exemplaire signé au CDG.

